

BAREME D'HONORAIRES AU 01/01/2023

1. VENTE

Prix de Vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 30 000€	3 100 €	3 720 €
De 30 000€ à 60 000€	10.5 %	12,5 %
De 60 001€ à 105 000€	9.5 %	11,4 %
De 105 001€ à 152 000€	8.5 %	10,2 %
De 152 001€ à 305 000€	7.5 %	9,0 %
De 305 001€ à 500 000€	6.5 %	7,8 %
De 500 000 à 999 999€	5.5 %	6,6 %
De 1 000 000€ à 4 999 999€	5 %	6 %
➤ 5 000 000€	4 %	4,8 %

Vente à caractère d'habitation : « Barème Professionnel » avec remise de 20 %

2. LOCATION

Bail commercial, bail professionnel, bail mixte, bail de droit commun, Bail code civil ... :
10 % HT (soit 12 % TTC) du montant des loyers HT de la période triennale
Ou 30 % du loyer annuel HT (soit 36 % TTC)

Bail précaire : deux mois de loyer HT avec un minimum de 1080 € HT

3. CESSION DE DROIT AU BAIL - FONDS DE COMMERCE – PARTS DE SOCIETE

Application du barème de vente ci-dessus ajouté aux honoraires de vente ou location des murs.

4. AUTRES PRESTATIONS

Rédaction de bail : 1 000 € TTC.
Etat des lieux : 300 € HT soit 360 € TTC
Evaluation : 800 € HT soit 960 € TTC

5. REMUNERATION DE L'APPORTEUR D'AFFAIRES – INTER AGENCES

5 % HT des honoraires pour l'indication d'un bien (soit 6% TTC)
10 % HT des honoraires pour l'indication de l'acquéreur (soit 12% TTC)

Rémunération inter-agence (en % des honoraires encaissés) :

Indication de Bien : 15 %
Mandat signé : 15 %

Indication de l'acquéreur : 30 %
Négociation : 40 % dont rédaction des actes 15%